QE-173

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 1er décembre 2004, intitulée: «Egalité de traitement pour la répartition des annonces municipales dans la presse locale: point de la situation, s.v.p.».

TEXTE DE LA QUESTION

Le Conseil administratif a régulièrement recours à la publication de «pavés publicitaires» dans divers journaux de la place, que ce soit pour informer la population de prises de position, de futurs chantiers ou de manifestations culturelles, sociales ou sportives, ou bien que ce soit pour des appels d'offres ou des offres d'emploi.

Or l'impression existe dans l'esprit de nombreuses personnes que certains médias écrits sont favorisés par rapport à d'autres. Autrement dit, que certains organes de presse sont systématiquement «oubliés».

Comment se passe la répartition des annonces de la Ville dans la presse externe à l'administration (critères objectifs et subjectifs, s.v.p.)?

Quel montant précis représente la parution de telles annonces dans les canaux médiatiques écrits genevois pour l'exercice budgétaire 2004 (chiffre global et ventilation par titre, s.v.p.)?

Quels journaux sont délibérément écartés par la Ville et pour quels motifs (liste exhaustive basée sur l'annuaire des médias 2004, s.v.p.)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les «pavés publicitaires» publiés par les services de la Ville dans la presse ont pour but la promotion de leurs activités, les annonces de manifestations, la publication d'informations utiles et les soumissions publiques.

La consultation réalisée auprès des services de la Ville fait apparaître que la répartition de ces «pavés» se fait selon quatre critères objectifs:

1. le nombre de lecteurs touchés;
2. l'adéquation géographique entre la distribution du titre et le public visé;
3. l'adéquation thématique entre le titre et le public visé;
4. le budget alloué.

Les offres d'emploi sont de la responsabilité du Service des ressources humaines. Celui-ci fonctionne conformément à ce qui est prévu à l'article 6 des

statuts du personnel: «Toute nomination est précédée d'une inscription. Celle-ci peut être soit limitée au personnel en activité, soit publique. Le personnel municipal est informé de l'inscription. S'il s'agit d'une inscription publique, elle doit paraître dans la *Feuille d'avis officielle* de la République et canton de Genève et, le cas échéant, dans d'autres journaux.» Il faut donc ajouter aux quatre critères énoncés précédemment l'obligation de faire paraître les annonces dans la *Feuille d'avis officielle*. Cette obligation s'applique également aux soumissions de la Ville.

Les journaux qui ne reçoivent pas d'annonces de la part des services de la Ville sont écartés parce qu'ils ne correspondent pas à l'un ou l'autre des critères énoncés ci-dessus.

Les annonces concernant les offres d'emploi dans la presse, publiées par le Service des ressources humaines pour l'année 2004, représentent les montants suivants:

Titre	*Montants (TTC)*
FAO	47 797,05
Tribune de Genève	126 132,70
Le Temps	99 124,40
Le Courrier	47 807,11
Total	320 861,26

Les diverses annonces publicitaires publiées dans la presse, en 2004, par les différents services de la Ville de Genève, représentent les montants suivants (offres d'emploi non incluses):

Titres	*Montants (TTC)*
Tribune de Genève	253 667,30
Le Temps	83 576,60
FAO (période du 01.05.04 au 31.12.04)	37 103,95
Le Courrier	51 341,10
GHI	5 384,00
Sous-total	431 072,95
ADC Journal	720,00
Art à Genève	10 000,00
Bloc Notes Genevois	1 484,80
Dauphiné libéré	1 164,00
Diapason	924,00
Flash loisirs	1 440,00
Flash spectacles publicityfar	2 205,75
Forum Meyrin programme de saison	2 152,00
Frontière Culture	1 790,00

Gem	1 000,00
Genève Le Guide	2 582,20
Genève Le Plan	6 294,60
L'Hebdo	999,85
L'Officiel	2 191,35
Paléo programme	1 667,20
Petit Futé	1 800,00
Promoguide	11 190,40
Quartiers de Genève	1 100,00
Reg'art	1 777,55
Scènes Magazine	1 500,00
Service Culturel Migros programme de saison	1 500,00
Viva la musica	462,70
Total	487 019,35

La Ville a donc fait paraître, pour l'exercice 2004, des annonces publicitaires et des offres d'emploi pour un total de 807 880,61 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 11 octobre 2005.